

ABONNEMENT.

Par an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Par an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclamations : 30
Faits divers : 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Décembre 1876.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Les ministres n'ont pris encore aucune décision au sujet de l'invitation qui leur a été faite par le Président de retirer leurs démissions.

Ils attendent de connaître exactement les dispositions des groupes parlementaires dans les deux Chambres.

Dans la réunion des ministres qui a eu lieu sous la présidence de M. Dufaure, hier matin, après le conseil, les ministres ont chargé MM. Waddington et Christophle de conférer dans l'après-midi, en leur nom, avec les bureaux des gauches, qui, dans leurs réunions d'avant-hier, ont manifesté le désir d'avoir une conférence avec les ministres.

M. le général Le Flô a dû être reçu hier par le Maréchal et partira demain dimanche pour Saint-Petersbourg, où sa présence est indispensable en ce moment.

L'Echo universel est amené par la situation actuelle à cet aveu plein d'amertume :

« Les républicains de conviction, ceux qui croient que la République est la seule forme de gouvernement qui puisse sauver notre pays, la seule forme de gouvernement qui, par ses institutions, réponde aux besoins de la civilisation de la fin du dix-neuvième siècle, ceux-là ont le front baissé et regardent tristement l'avenir. Ils doutent en effet qu'il y ait assez de sagesse dans l'esprit

des hommes qui ont sollicité le mandat de gouverner la France pour qu'ils puissent arriver à toucher le but qui, seul, peut faire le salut et le repos de la nation.

« Comment ! l'Europe est agitée, de sinistres bruits de guerre résonnent autour de nous, l'horizon est brumeux, la quiétude n'est nulle part ; et la France, qui n'en est pas même encore à la convalescence de l'épouvantable maladie qu'elle a subie, ne peut trouver des hommes assez sages, assez recueillis pour éviter toutes secousses, pour modérer leurs passions au nom du pays qu'ils ont le devoir et l'obligation de soigner, de guérir, de ressusciter ! »

Nous lisons dans le Français :

« Le trouble éprouvé samedi par M. de Marcère explique sans doute le langage dont il s'est servi. « Presque aucun de mes collègues ne se trouvait en ce moment près de moi, » a-t-il dit. Presque aucun est bien la plus étrange formule parlementaire qui ait jamais été employée ; elle est digne de l'incident sans précédent qu'elle veut expliquer. »

LES FACTEURS.

A la Chambre des députés, dans la séance d'avant-hier, M. Léon Say, ministre des finances, a pris la parole en ces termes :

« J'ai besoin de donner à la Chambre quelques explications à l'occasion de l'amendement de M. Rouveure. Cet amendement, adopté par la Chambre, a mis à ma disposition, en sus des crédits déjà votés, 4 million 700,000 fr. destinés à améliorer la situation des facteurs.

« Comme je combattais l'amendement, je n'ai pas eu à faire de proposition subsidiaire, et il est resté une certaine obscurité sur la manière dont ces 4,700,000 fr. devraient être employés. J'ai fait des calculs desquels il résulte que, si l'on appliquait le tarif de 7 centimes, la somme votée serait insuffisante.

« Voici, je crois, comment la répartition pourrait se faire : on pourrait, sans modifier le système des hautes paies, élever à 6 centimes 1/2 le tarif de tous les facteurs, plus une haute paie pour ceux qui ont dix ans de services. (Très-bien ! très-bien !)

« S'il n'y a pas d'opposition (Non ! non !), je considérerai que le vote de la Chambre a cette signification. (Très-bien ! très-bien !)

L'Agence Havas a publié la dépêche suivante de Rome, 6 décembre :

« L'Italie s'occupe des révélations faites à la tribune par le prince Napoléon, et confirmées par le Temps et la République française, et fait à ce sujet quelques rectifications, en donnant des renseignements nouveaux sur le projet d'alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. Les premières ouvertures ont été faites, non pas en 1870, mais vers la fin de 1868.

« L'exposé fait par le journal italien ne laisse pas subsister l'assertion que l'Italie avait marchandé son concours à la France au moment où elle avait déjà déclaré la guerre à la Prusse.

« Les négociations, en 1868, avaient été entamées par le général Menabrea. »

L'Italie est un journal officieux dont la politique, bien loin d'être favorable, est ouvertement hostile à l'Eglise. Ses assertions ne paraissent donc pas suspectes. Il s'ensuit que le témoignage de M. Napoléon Bonaparte, renforcé du contre-sens de la République et du Temps, est tout simplement une fausseté, pour ne pas dire un mensonge. Nous n'en avons jamais douté.

LE COMLOT DU TRENTIN.

Pendant que, grâce à notre manière de régime parlementaire, nous nous perdons en des querelles qui n'ont pas même l'apparence d'un mobile d'intérêt public, un événement grave s'est passé en Europe : M. de Bismark a parlé.

On sait déjà quelle a été, en substance, la teneur des déclarations faites par le grand chancelier de l'empire d'Allemagne. Nous n'avons donc pas à revenir sur ce sujet. Mais nous devons appeler l'attention sur deux points non signalés :

Le premier, c'est que M. de Bismark, tout en disant que l'Allemagne appuiera les réclamations de la Russie pour l'amélioration du sort des chrétiens, a eu bien soin de ne pas parler des Slaves. L'émancipation des Slaves en effet, et non celle des chrétiens, mettrait l'Autriche en péril, contre le vœu de l'Allemagne. Or, qu'on veuille bien le remarquer, le mouvement populaire qui pousse la Russie à la guerre est plus slave que chrétien ; avant tout il est panslaviste. Nous ne tirons pas la conséquence de cette réserve de M. de Bismark.

Le second point à mettre en relief, c'est qu'en dehors de l'Angleterre, exclue implicitement et expressément de l'hypothèse d'une agression possible contre l'Autriche, on n'a pas dit quelle est la puissance tierce visée par M. de Bismark, qui pourrait profiter des circonstances d'une guerre pour attaquer l'empire austro-hongrois. Or, cette puissance, c'est trop évidemment l'Italie, liée, assure-t-on, par un traité avec la Russie, et, de plus, fort sollicitée, comme on sait, par ses appétits du côté de l'Isongo. Précisément, le gouvernement autrichien vient de découvrir dans le Trentin une conspiration pour une prochaine annexion de ce pays au reste de la péninsule, et il se fait en ce moment, sur ce complot, une enquête publique dont il est parlé en Europe, partout où l'on n'a pas à s'occuper exclusivement d'affaires locales.

(Correspondance universelle.)

Dans son allocution du 5 au Reichstag, M. de Bismark a parlé de l'hypothèse d'une guerre de l'Allemagne contre la France, en ces termes :

« Qui pourrait nous garantir que nous ne serions pas, dans trois ans, forcés de profiter du voisinage amical de la Russie ?... »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ANCRES DE MISÉRICORDE.

(Suite.)

Le cri de surprise du jeune homme fut étouffé par le cri de joie de la vieille fille qui s'était élancée vers lui.

Etourdi par cette arrivée inattendue, Gontran se laissa embrasser sans pouvoir comprendre.

Ses questions elles-mêmes ne lui procurèrent d'abord que peu d'éclaircissements, car mademoiselle Raucourt, qui pleurait d'émotion, ne pouvait répondre qu'en mots entrecoupés où le plaisir et la douleur se reproduisaient alternativement à intervalles presque égaux.

— Pauvre chéri ! je te revois donc !... Ah ! j'étais bien sûre que je le retrouverais ! Quand on est si malheureuse... J'en pleure de joie... Ah ! le bon Dieu m'a toujours protégée... J'ai cru que je deviendrais folle de chagrin.

Et elle se remit à embrasser Gontran, que ces épanchements inintelligibles inquiétaient et irritaient à la fois.

Enfin, à force de demandes, il sut que sa tante avait appris sa ruine, que sa première pensée, à cette nouvelle, avait été de partir pour Paris, et d'apporter à son neveu la somme qu'elle tenait de sa générosité ; mais le notaire auquel on l'avait confié lui avait épargné ce sacrifice en disparaissant lui-même avec l'argent dont il se trouvait dépositaire.

Raucourt ne put retenir une exclamation.

— Ainsi vous êtes aussi ruinée ! s'écria-t-il.

— Complètement, mon chéri ! Il ne me restait plus là-bas que la besace et le bâton blanc, comme on dit au pays.

— Et vous êtes partie pour Paris dans la pensée que je pourrais vous secourir ?

— Du tout ; je te savais sans ressources comme moi.

— Qu'êtes-vous alors venue chercher ? reprit Gontran avec une sorte d'impatience douloureuse ; qu'espérez-vous ici ?

— Ce que j'espère, reprit la vieille fille, eh bien ! mettre en commun notre courage, puisqu'il ne nous reste pas d'autre capital ; te donner des consolations et en recevoir de toi ! Est-ce qu'on ne se rapproche pas quand on a froid ? la misère à deux n'est déjà plus tant la misère... N'es-tu pas jeune, d'ailleurs ? tu travailleras.

Gontran fit un geste de dédain sardonique.

— Pardon, ma tante, dit-il d'un ton amer ; mais

vous avez oublié de me faire apprendre un métier ; je ne sais point me servir de mes mains...

— Eh bien ! tu te serviras de ton esprit, interrompit Catherine. Est-ce qu'on se désole comme ça quand on a encore un demi-siècle à vivre !... Tu trouveras une place.

— Je n'en veux pas ! s'écria le jeune homme exaspéré ; non, je ne deviendrai jamais le valet d'une autre volonté. Je ne veux pas être une de ces bêtes de somme chargées de tourner l'ignoble meule qui broie le pain de chaque jour !

Catherine regarda son neveu avec étonnement.

C'était la première fois qu'elle entendait flétrir ainsi le travail ; mais avec ce merveilleux instinct de femme qui pénètre d'un trait les domaines inconnus, elle comprit qu'elle ne devait ni se faire expliquer les idées de Gontran, ni les combattre.

— Eh bien ! ce sera moi qui la tournerai alors, dit-elle en continuant l'image employée par le jeune homme ; et n'aie pas peur que les forces me manquent ! Je t'ai bien veillé deux mois entiers quand tu étais petit. Tous croyaient que tu allais mourir ; mais moi, j'avais foi en Dieu et dans ma bonne volonté ; l'espérance m'empêchait de me lasser. Il en sera de même aujourd'hui.

L'orgueil de Raucourt se révolta à cette pensée qu'une femme vieille et faible lui servirait d'appui.

Il répondit avec aigreur ; Catherine parut prendre le change et regarder le mécontentement de

son neveu comme une protestation de courage.

Elle le serra dans ses bras en lui demandant pardon de son outrecuidance, et reconnaissant que c'était à elle d'accepter sa protection :

— C'est entendu, s'écria-t-elle, tu seras le chef de famille, et je compterai sur ton appui comme tu comptais autrefois sur le mien. Il est juste que chacun ait son tour ; les femmes soignent les enfants, et les enfants devenus hommes soignent les vieilles femmes ; c'est du dévouement placé à intérêt.

Gontran ne répondit rien, car il se trouvait dans une de ces impasses d'où l'on ne peut sortir que par un éclat honteux.

Comment dire à la pauvre Catherine qu'elle avait tort de supposer à son neveu de la reconnaissance et du courage ; que trop vain pour être protégé, il était trop lâche pour la protéger elle-même, et qu'il se sentait incapable de faire vivre une vieille femme qui venait lui demander aide et secours ?

Devant ses amis, peut-être Gontran eût trouvé cette audace : accoutumé à railler tous les devoirs, ils lui eussent inspiré quelques-uns de ces sarcasmes qui percent comme un glaive ; mais il était seul, et, malgré lui, une sorte de pudeur instinctive le retenait ; son égoïsme n'osait se faire jour, faute d'encouragement ; il se contenta d'un haussement d'épaules, et se mit à parcourir la mausarde, les bras croisés, avec tous les signes de la colère.

Dans trois ans! Pourquoi? 1877 plus 3 égale 1880. Pas de commentaire, n'est-ce pas?

Le *Sicéle* publie un roman de M. Hector Malot: *Les batailles du mariage*.

Nous cueillons dans le feuilleton du mercredi 6 décembre les lignes suivantes qui en indiquent éloquemment l'esprit:

« Mais, quand elle eut franchi la grille du jardin et se trouva dans l'avenue, elle se retourna vers le château.

« Oh! ces nobles, ces nobles! dit-elle les dents serrées, les mains crispées.

« Et pour la première fois de sa vie elle comprit la Révolution et 93: COMME ON DEVAIT AVOIR PLAISIR A GUILLOTINER CES GENS-LA! »

Voilà comment le journal que dirige M. Jules Simon travaille à l'apaisement des passions révolutionnaires.

La commission des vingt-deux membres de la Chambre des députés, chargée d'examiner les conventions passées entre le ministre des travaux publics et les Compagnies du Nord et d'Orléans, s'est réunie mercredi, à midi, sous la présidence de M. Cochery, au ministère des travaux publics, pour entendre M. le ministre. M. Christophle a exposé le système des différentes propositions qui ont pour but d'arriver à la fusion de diverses petites Compagnies avec la Compagnie du Nord et la Compagnie d'Orléans. Le discours de M. le ministre des travaux publics a occupé toute la séance, qui a été levée à trois heures trois quarts.

M. Dufaure est entré lundi dernier, 4 décembre, dans sa 79^e année.

On lit dans la *Patrie*:

« Les sociétés formées en vue de populariser les enterrements civils se livrent en ce moment à une propagande des plus actives: tous les ouvriers sans famille sont, aussitôt qu'ils tombent malades, entourés, accaparés; on cherche à éloigner le prêtre du moribond et on lui fait signer un engagement par lequel il déclare formellement vouloir se faire enterrer civilement.

« Nous pourrions citer un exemple récent de cette propagande, exemple avorté, du reste, mais comme la scène a eu pour théâtre l'une de nos grandes administrations, nous préférons garder une certaine réserve. »

M^{me} la duchesse de Galliera vient de faire une magnifique réponse aux journalistes qui avaient osé parler de l'enterrement civil du défunt duc, son mari. Unis dans un même sentiment, la duchesse et son fils Philippe, « interprètes, est-il dit, des sentiments religieux du duc, qui s'est déclaré

Catherine ne parut point s'en apercevoir: prenant possession sans retard du logement de son neveu, qui se trouva composé de deux petites pièces contiguës, elle se mit à y ranger ses bagages en silence.

Cependant, Raucourt réfléchissait au dérangement occasionné par cette subite arrivée; son projet n'en était, après tout, que retardé.

Dès le lendemain, il pouvait quitter la tante Catherine sous le moindre prétexte, gagner un des coins les plus solitaires du bois de Boulogne, et en finir avec tous ses ennuis!

Cette perspective calma un peu sa mauvaise humeur. Il parut se prêter, avec une certaine complaisance, aux plans que la vieille fille commençait à former, et lorsque tous deux se couchèrent, la paix était faite entre la tante et le neveu.

Mais la première était moins tranquille qu'elle ne voulait le paraître; la vue des armes de Gontran lui avait inspiré une vague épouvante.

On ne passe point d'ailleurs impunément d'une vie aisée et paisible aux douloureuses incertitudes de l'indigence.

Pour accepter sans trop d'effort la condition nouvelle qui lui était faite, il eût fallu plus de jeunesse, d'insouciance et de gaieté.

Le courage ne pouvait tenir lieu à Catherine de tout ce qui lui manquait. Son sang échauffé s'alluma; son esprit, qu'excitait la fièvre, se mit à

catholique, apostolique, romain et papal, ont offert au Saint-Père la somme d'un million de francs.

En annonçant ce fait, l'*Unità cattolica* ajoute que le Saint-Père aurait déjà fait usage de la moitié de cette somme en faveur d'œuvres pies d'une grande importance. Le correspondant de l'*Unità* ne nomme pas d'ailleurs ces œuvres pies, parce que, dans les circonstances présentes et grâce aux lois persécutrices rendues contre les institutions pieuses, cette désignation exciterait la main du fisc à s'abattre sur les secours si généreusement mis à la disposition du Pape. Mais plus tard l'histoire le dira, rendant ainsi témoignage à la grande sollicitude du Pape et à la générosité princière de la duchesse et de son fils.

Ajoutons encore, puisque l'occasion s'en présente, que les journaux ont répandu toutes sortes de bruits faux sur le duc Philippe, qui serait, d'après eux, le fils adoptif du feu duc. La vérité est que le duc Philippe est le propre fils du feu duc et de la duchesse de Galliera, ce qui résulte d'ailleurs de la lettre que M^{me} la duchesse de Galliera vient d'écrire en réponse à diverses allégations du *Journal des Débats*.

M. le duc de Montebello vient de mourir à Pau.

Napoléon-Camille-Charles-Jean Lannes, duc de Montebello, était le petit-fils du maréchal Lannes et le fils du duc Napoléon de Montebello, qui fut pair de France, sénateur, deux fois ministre et quatre fois ambassadeur.

Le duc de Montebello, qui vient de mourir, n'avait que 44 ans.

Plusieurs journaux annoncent que M. Félix Voisin, préfet de police, vient de faire expérimenter, par le photographe juré de l'administration, un système de dépêches-photographies devant servir à envoyer par le télégraphe, en même temps que le signallement, le portrait des malfaiteurs recherchés dans les départements et à l'étranger. Une place vide, réservée à cet effet au milieu du papier-dépêche, recevra le portrait décalqué sur la photographie ou le dessin des traits de la personne recherchée, et transmis par un appareil télégraphique spécial.

Ce portrait est de la grandeur d'une pièce de 5 francs en argent; la préfecture de police, le cas échéant, pourra envoyer instantanément ce portrait dans les préfectures et sous-préfectures, où un appareil sera installé; elle pourra recevoir les portraits dans les mêmes conditions. Autour du portrait, on grouperait le signalement de l'individu, ses antécédents judiciaires et la direction suivie par le fuyard.

Marin, l'incendiaire de la Commune.

L'affaire Marin est revenue mercredi pour la seconde fois, devant le conseil de révi-

sion. On se souvient que cet accusé a été condamné par le 3^e conseil de guerre à la peine capitale, pour complicité dans l'un des incendies allumés par la Commune. Cette décision ayant été annulée pour vice de forme, l'affaire a été renvoyée au 4^e conseil de guerre, qui a également condamné Marin à la peine de mort.

Marin s'était pourvu une seconde fois en révision. Le nouveau pourvoi, qui a été jugé mercredi par le conseil de révision, se fondait sur un moyen qui avait été invoqué à l'audience par son avocat, M^e Lefèvre, sur ce que l'identité de l'accusé, précédemment condamné par contumace, n'avait point été établie, contrairement aux prescriptions de l'article 180 du code de justice militaire.

En effet, le conseil de révision ayant annulé le jugement rendu par le 3^e conseil de guerre, à partir de l'ordre de mise en jugement inclusivement, il y avait lieu, d'après le pourvoi, de recommencer toute la procédure à partir de l'ordre de mise en jugement, et notamment d'établir à nouveau l'identité de l'accusé.

Ce moyen a été admis; le jugement du 4^e conseil de guerre a été, dès lors, annulé, et l'affaire a été renvoyée, pour être jugée une troisième fois, au 2^e conseil de guerre.

Les fouilles opérées dans les décombres du théâtre de Brooklyn, à New-York, ont donné des résultats navrants.

C'est pendant la représentation du drame « *Les deux Orphelines* » que l'incendie a éclaté. Les spectateurs, dont le nombre est évalué à 800 environ, occupaient principalement les galeries supérieures qui se sont écroulées sous l'action du feu. L'incendie a été instantané, sans que beaucoup d'assistants aient eu le temps de fuir. Aussi le nombre des victimes est considérable.

Voici, d'après une dépêche du *Daily News*, quelques autres détails:

« Les galeries supérieures contenaient quatre cent vingt-cinq personnes, qui, en se précipitant par un étroit escalier, ont brisé la rampe et sont tombées en masse dans les caves du bâtiment où elles ont péri étouffées et brûlées.

« Plus de deux cent quarante-cinq cadavres ont été retrouvés dans un état qui les rendait à peine reconnaissables.

« On n'a pas encore fait de fouilles dans le parterre du théâtre, et il est possible qu'on y trouve encore des cadavres. Il ne reste plus rien du théâtre.

« Le feu a pris dans les soffites, au milieu du dernier acte. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS DE CRUE.

Tours, 8 décembre, 9 h. matin.

Une crue se manifeste sur le Cher. On présume que le maximum sera de 2 mètres à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le dimanche 10, vers midi.

chercher des expédients, à inventer des ressources, et, s'exaltant de plus en plus, finit par arriver à une sorte de délire.

Le jeune homme, qui s'était endormi, fut réveillé par la voix de sa tante, et trouva la vieille fille sur son séant, le visage enflammé, les yeux hagards, la respiration haletante; elle le reconnut à peine et ne répondit à ses questions que par des phrases entrecoupées.

Elle répétait qu'elle voulait travailler... qu'elle était forte et qu'elle ne serait point malade!

Malgré son endurcissement, Raucourt fut troublé; la corruption de l'esprit peut nous rendre insensible à la douleur morale; nous réussissons à ne pas y croire: mais la douleur physique affecte nos sens malgré nous; les paradoxes ne peuvent cuirasser les nerfs comme ils cuirassent l'âme; on souffre en voyant souffrir, et on sent le besoin de soulager celui qui se plaint, ne fût-ce que pour se soulager soi-même.

Gontran s'efforça donc de calmer la tante Catherine, et il attendit le jour avec impatience pour faire appeler un médecin.

Lorsque celui-ci arriva, il examina la malade avec attention, et déclara au jeune homme que tout annonçait le début d'une maladie longue et sérieuse.

— Je crains que vous ne puissiez donner ici les soins nécessaires, ajouta-t-il en jetant un regard

rapide sur le misérable ameublement de la mansarde; et le plus prudent serait de faire porter la malade à l'hôpital voisin.

Raucourt tressaillit à ce mot, et Catherine, qui l'avait entendu, poussa un cri d'horreur.

Elevée dans les préjugés bourgeois de la province, elle s'était accoutumée à regarder l'hôpital comme le dernier degré de malheur et de honte; elle s'écria qu'elle préférerait mourir, qu'elle n'avait d'ailleurs besoin ni de soins ni de médecin, qu'elle se sentait guérie.

Et, pour appuyer cette assurance, elle essaya de se lever; mais, au premier effort, elle retomba anéantie.

Gontran s'efforça de la calmer en lui promettant de ne point la livrer à des soins étrangers.

Cette promesse n'était point seulement un moyen de calmer l'exaltation de la malade; lui-même éprouvait une invincible répugnance pour cette espèce d'abandon de la parente qui lui avait tenu lieu de mère.

L'orgueil se joignait à un reste de sensibilité pour lui rendre l'idée de l'hôpital odieuse; il se dit que ne point secourir la tante Catherine en cette occasion ce serait plus que de la dureté, plus que de l'ingratitude, ce serait une lâcheté!

Ce mot prononcé intérieurement le décida. Il résolut d'ajourner son suicide en subissant la nouvelle épreuve qui lui était envoyée.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 mètres le lundi 11, vers 2 heures du matin.

Depuis hier, la Loire est en crue à Saumur et charrie de gros flocons d'écume. Aujourd'hui, à midi, elle était à 1^m 85 à l'étiage du pont Cessart.

Il y a en ce moment dans la cavalerie française dix braves soldats, maréchaux-logis, brigadiers et cavaliers, en train de faire des projets pour le mois prochain. Ils attendent, en effet, le 17 janvier avec une certaine impatience. Ce jour-là, chacun de ces dix soldats doit recevoir cinq beaux louis, en plus de la solde.

Il s'agit du don de 20,000 fr. fait par le général comte Fournier-Sarlovèze et accepté par M. le ministre de la guerre en 1867, et dont la rente doit être répartie entre les dix plus anciens maréchaux-logis, brigadiers et cavaliers, présents au régiment le 17 janvier de chaque année.

M. le général comte Fournier-Sarlovèze était le grand-père de M. Fournier-Sarlovèze, préfet actuel de la Vienne, chez lequel se perpétuent les grandes traditions de sa famille.

LES VINS FUCHSINÉS.

La grande surveillance que l'on exerce partout sur les vins fuchsinés vient de faire découvrir que les fraudeurs de vin employaient déjà d'autres substances pour remplacer la fuchsine. On vient de constater la présence de chrysolindine, de grenat, d'amiline et de safranine dans les vins expédiés du Midi.

Le Lion-d'Angers. — On a trouvé, il y a quelques jours, dans la rivière l'Oudon, le cadavre d'un nommé Joseph Bureau, âgé de 22 ans, qui avait disparu depuis le 7 novembre, jour où il s'était rendu à Soulaire pour assister au mariage d'un de ses frères.

On a également trouvé dans la Mayenne, non loin de Grey, le cadavre du sieur Bachelier, éclusier, qui avait été vu se rendant le soir au Lion, où il allait acheter des médicaments.

Saint-Maixent. — On écrit de cette localité:

De la pluie, toujours de la pluie; aussi pensons-nous que la Sèvre ne tardera guère à sortir de son lit.

Lundi et mardi, dans l'après-midi, quelques formidables coups de tonnerre ont ébranlé les maisons, de la cave au grenier.

Mais ce n'était encore là que le prélude.

Après une nuit affreuse, une tempête épouvantable, pendant laquelle tous les éléments semblaient être déchaînés, un effroyable coup de tonnerre se fit entendre mercredi matin, vers 6 heures; la foudre venait de frapper le clocher de l'église et y avait mis le feu.

Une heure après, une épaisse colonne de fumée s'échappait en effet de la toiture de cet édifice et cette phrase: « *Le clocher brûle!* »

Ainsi que le médecin l'avait annoncé, la maladie de la vieille fille ne tarda pas à se caractériser: elle suivit toutes les phases ordinaires avec des alternatives qui ramenaient tour à tour la crainte ou l'espoir.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 11 décembre 1876.

A l'occasion de la foire,

LE FILS DE CHOPART

SUITE DU *Courrier de Lyon*.

Drame nouveau en 6 actes, dont un prologue, par MM. Jules Dornay et Maurice Coste.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} Tauau.

se répandit bientôt dans toutes les rues de la ville.

Grâce à la population, aux pompiers, à l'armée, vers 9 heures l'incendie était éteint.

L'Indépendant de l'Ouest nous apprend que mardi soir, vers huit heures, la foudre est tombée sur le château de la Coudre, commune d'Entrammes (Mayenne), et qu'elle a causé, sans produire d'incendie, pour environ 25,000 fr. de dégâts. Personne, heureusement, n'a été atteint par le fluide électrique. Tout était assuré aux deux compagnies la Providence et le Soleil.

Ce château, construit tout récemment, appartient à M. Hamon, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Mayenne.

Le sequestre du Pont-Neuf, à Poitiers. — A l'heure où nous écrivons, nous ignorons encore le résultat de l'instruction qui a été commencée sur cette mystérieuse affaire, et nous en sommes toujours réduits aux conjectures.

L'homme était-il retenu dans la chambre où on l'a découvert, par force, ou y était-il de sa propre volonté ?

La première hypothèse paraît, il faut le dire, la plus vraisemblable.

D'abord, sa mère n'avait pas déclaré l'existence de son fils quand on est venu chez elle pour le recensement.

Ensuite, la chambre où se trouvait ce malheureux est soigneusement calfeutrée. Les volets de la croisée étaient constamment fermés, et la fenêtre ainsi que la porte pour ainsi dire bouchées par plusieurs morceaux de tapisserie cousus ensemble, afin d'amortir les sons qui pouvaient venir de cette chambre.

Enfin l'individu, quand on l'a découvert, était presque nu, sa barbe lui descendait jusqu'à la ceinture, et ses cheveux, d'une longueur extraordinaire, lui couvraient les épaules.

Ajoutons que cet homme paraît ne pas jouir de toutes ses facultés. Il appelle don Carlos et tonne contre « la société ! »

Espérons que la lumière ne tardera pas à se faire sur cette grave affaire.

(Journal de la Vienne.)

AFFAIRE MONTIJO.

L'Avenir de Vienne est poursuivi à la requête de M^{me} la comtesse de Montijo pour publication d'un article diffamatoire concernant la naissance de l'ex-impératrice Eugénie.

L'affaire est inscrite au rôle pour lundi. Le journal la Charente est également actionné devant le tribunal correctionnel d'Angoulême pour la même cause. Cette affaire viendra le samedi 16 décembre.

Le Mans. — Le républicain qui est maire du Mans a révoqué, comme on sait, le secrétaire général de la mairie, M. Richer. Pour le remplacer, M. le maire a nommé... qui pensez-vous ? un concitoyen rompu aux affaires ? un fonctionnaire de la mairie blanchi sous le harnais ? un homme, enfin, connu au Mans et capable d'inspirer la confiance ? Nenni !

M. Rubillard, républicain, maire du Mans, a nommé secrétaire de la mairie le citoyen Labassade, plumitif domicilié à Paris, et qui a pour tout mérite de collaborer de loin à l'Avenir, journal radical du Mans.

Voilà ce qui s'appelle procéder à l'épuration du personnel administratif.

Nantes. — Des vols audacieux ont été commis ces jours derniers à la gare de Nantes. On dit que des quantités considérables de marchandises ont été enlevées pendant la nuit, malgré une surveillance des plus actives. Un individu qui avait ouvert un magasin pour y vendre les marchandises volées, a été arrêté, et des pièces d'étoffes ont été saisies. On nous affirme que cet individu a fait des aveux complets.

Nous avons entendu raconter bien des choses concernant ce vol ; mais nous croyons devoir nous abstenir de les reproduire, pour ne pas gêner l'instruction, qui se poursuit activement.

(Sentinelle populaire.)

Mercredi, au théâtre de la Renaissance, à Nantes, M^{lle} Christine Nilsson a joué le rôle de Marguerite dans Faust. L'immense salle, malgré le prix élevé des places, était comble. M^{lle} Nilsson donne ce soir samedi une seconde représentation.

Variétés.

Rédacteur et Lecteur.

Ami lecteur, je serais heureux de vous l'apprendre si vous ne le saviez pas : le Dieu qui nous a créés nous a fait l'un pour l'autre. — Les journalistes, direz-vous, sont pour les abonnés et non pas les abonnés pour les journalistes, comme les rois sont pour les peuples et non les peuples pour les rois. — Je vous répète, ami lecteur, que journaliste et abonné sont faits l'un pour l'autre. Si le premier a pour tâche et pour devoir l'amusement et aussi un peu l'enseignement du second, « le délectant et l'instruisant, » dit Horace,

Lectorem delectando pariterque monendo,

(contre une citation latine, il n'y a pas d'objection qui tienne), le second a pour tâche et pour devoir non moins précis, non moins rigoureux, non moins inviolable, de rendre au premier le plaisir et l'utilité qu'il en reçoit.

Et comment ? C'est précisément là le point. Les bons maîtres font les bons serviteurs. Or, ami public, ami aux mille têtes, centiceps, comme dit encore le bonhomme Horace, vous êtes notre maître et nous sommes vos serviteurs : c'est donc à vous de nous former.

Si cette vérité s'applique à tous les genres de littérature, elle est encore plus vraie pour ce qui est du journalisme, qui n'est pas toujours, je l'avoue, un genre de littérature, ou plutôt qui est souvent un genre sans littérature. Le public doit être, non pas

Ce sage ami, toujours rigoureux, inflexible,

que Boileau propose au poète. Car, avec de la rigueur, on effacerait nos articles d'un bout à l'autre : nous n'avons pas le temps d'être parfaits. Il nous faut saisir au vol l'événement qui passe comme l'oiseau, il nous faut juger l'orage au plus fort de son cours et analyser l'éclair quand il brûle l'espace et nous brûle les yeux.

Tel est l'ingrat métier du journaliste, métier qui pour être vraiment bien fait demanderait un génie prime-sautier, un De Maistre périodique inspiré à jet continu, un Bossuet improvisateur.

Lors donc que nous autres chétifs sommes condamnés à traîner tous les jours ce boulet, n'avons-nous pas le droit de dire à ce juge au mille têtes qu'on nomme le public : « Soyez pour nous un ami, non pas sévère, mais indulgent, songez que nous avons besoin les uns des autres. Puisqu'il vous faut chaque jour votre journal comme votre potage et comme votre pain quotidien, songez qu'on ne peut pas tous les jours vous créer un fait intéressant ou couvrir d'une dorure nouvelle et variée le boulet que nous traînons pour votre agrément. »

Mais l'indulgence n'est pas, osons le dire, votre complet devoir envers nous : ce n'en est que le rudiment. Nous allons vous dire, en deux mots, comment les bons lecteurs font les bons journalistes ; mais nous gardons cet important secret pour le mot de la fin.

Les anciens disaient que la Renommée habite un palais sonore, ouvert de tous les côtés. Nous sommes les héritiers de cette déesse, oui, nous chétifs. Nous habitons ce palais sonore ouvert de tous les côtés. Mais pour qu'il reçoive et rende, en les multipliant, tous les bruits, il faut que les bruits lui viennent. La Renommée, disaient encore les anciens, a mille bouches. Nous n'avons pas reçu cette partie de son héritage, nous sommes peu nombreux, et chacun de nous n'en a obtenu qu'une pour sa part. C'est vous, ami public, qui êtes le légataire des mille bouches de la déesse antique. C'est donc à vous à en faire usage.

Je n'insisterai pas sur ce point, de peur d'être indiscret. D'ailleurs, le poète, le philosophe dont j'ai toujours retrouvé les reproches dans ma mémoire, quand j'avais failli au point de vue de la politique courante et personnelle de la vie, La Fontaine l'a dit :

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

Recevez donc cette fleur, ô mon lecteur, et, quand vous connaîtrez un fait, un seul fait qui puisse grossir le trésor roulant et changeant de nos chroniques, apportez-le généreusement et l'on vous en saura gré.

La feinte est un pays plein de terres désertes,
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.

Mais la réalité, ami lecteur, la réalité des faits, c'est un pays qui s'agrandit tous les jours et les découvertes n'y manqueraient pas si les explorateurs étaient moins discrets, s'ils s'empressaient surtout de venir nous communiquer, à nous qui les multiplions par les mille ouvertures de notre palais sonore, les bruits que tous les vents leur apportent.

Nous disions tout-à-l'heure : les bons lecteurs font les bons journalistes. Vous voyez qu'il faut formuler l'axiome en termes plus rigoureux encore et dire : « Les bons lecteurs font les bons journaux. »

A. JEANNIARD DU DOT.

L'AVEUT.

Dimanche dernier ont commencé dans toutes les églises de France les prédications de l'Avent.

L'Eglise chrétienne a toujours sanctifié le temps qui précède les deux plus grandes solennités religieuses de l'année : Pâques et Noël. C'était autrefois par des jeûnes et des macérations qu'on se préparait à célébrer dignement ces fêtes ; c'était aussi pendant ces deux époques que les Pères de l'Eglise, les docteurs et les grands orateurs catholiques, faisaient entendre leurs plus sublimes accents. C'est pour le temps de l'Avent que furent composées les homélies de saint Césaire et les hymnes de saint Ambroise De Adventu Domini. Qui ne se rappelle avec admiration le Petit Carême de Massillon ?

Le mot Avent (Adventus) signifie, comme on sait, l'avènement, la naissance de Jésus-Christ. Il s'appliquait primitivement à la fête même de Noël ; depuis le septième siècle, il désigne le temps fixé par l'Eglise pour se disposer à la célébration de ce grand anniversaire.

Ce temps, dans les premiers âges du christianisme, commençait le 11 novembre, jour de la fête de Saint-Martin, — ce qui fit souvent donner à l'Avent le nom de Carême de la Saint-Martin, — et l'on y jeûnait trois fois par semaine jusqu'à Noël. On s'est bien départi de nos jours de ces pratiques austères ; mais si le jeûne a disparu pendant l'Avent, ou à peu près, les prédications sont restées.

Tous les ans, à pareille époque, d'un bout de la France à l'autre, et surtout à Paris, la chaire catholique retentit de la parole des prédicateurs en renom ; et parmi ces prédicateurs d'un caractère plus élevé, plus général et aussi plus mondain que les sermons habituels, les Conférences de Notre-Dame tiennent le premier rang. L'éloquence des Lacordaire, des Ravignan, des Félix les ont rendues fameuses dans le monde entier.

Elles se poursuivent cette année avec leur éclat accoutumé, et la foule se porte aux conférences du P. Roux, comme elle se portait jadis aux sermons de ses illustres devanciers.

Faits divers.

Un concours de coupe de pierres vient d'être ouvert par les soins du Cercle des ouvriers tailleurs de pierres, dont le siège est, à Paris, rue des Fossés-Saint-Jacques, 44.

Le programme comprend cinq questions sur l'appareil de la coupe des pierres.

Les dessins des concurrents devront être remis le 17 mars prochain, dernier délai.

Le premier prix est de 500 fr. et une médaille d'or ; le second prix, 300 fr. et une médaille d'argent ; et plusieurs mentions honorables de 100 fr. et une médaille de bronze.

Deux politiques déplorent la chute du cabinet.

Quoi d'étonnant, dit l'un, que le ministère tombe par des tempêtes comme nous en avons depuis quelques jours. Rien ne peut tenir debout ?

Et encore, réplique l'autre, il y en a qui prétendent que le nouveau cabinet aura pour chef M. Jules Simon. C'est pour le coup qu'un cabinet dans les goûts Thiers ne pourrait résister longtemps !

Dernières Nouvelles.

Versailles, 8 décembre.
Pas plus aujourd'hui qu'hier, le conseil

des ministres n'a pris de résolution sur retrait des démissions. Après de nombreuses conversations, on a pris le parti de déléguer MM. Waddington et Christophle auprès des bureaux des gauches pour obtenir des différents groupes de la majorité les explications nécessaires à la formation d'un ministère. L'entrevue était fixée pour 4 heures.

Versailles, 2 h. 4.

La crise ministérielle recommence ; le ministère ne restera probablement pas jusqu'à la fin de la discussion du budget des recettes, mais on ne sait rien de bien positif.

Les bureaux des gauches sont réunis en ce moment ; le centre gauche fait déclarer par M. Germain qu'il accepte le maintien du ministère actuel s'il promet de suivre une politique plus franchement républicaine.

Versailles, 3 h. 2.

Les délégués des groupes de gauche, réunis actuellement, rédigent un programme relatif au minimum d'exigences à imposer au Maréchal, en échange de l'acceptation du maintien du ministère démissionnaire.

Le gouvernement se propose de demander au Sénat de voter le budget, tel qu'il a été adopté par la Chambre, en faisant des réserves, pour les futurs budgets, sur certaines suppressions.

La pensée du gouvernement serait d'éviter le renvoi du budget à la Chambre.

Dernière heure.

Paris, 9 déc., 8 h. 45, matin.

M. Dufaure veut bien rester au ministère, mais sans aucun mandat impératif. Les gauches insistent pour que le cabinet s'engage à faire des modifications dans le personnel administratif.

Aujourd'hui, à midi, il y a conseil des ministres. A une heure, réunion des gauches.

Le Maréchal a fait appeler hier M. de Broglie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 8 décembre 1876.

Lorsque le vent est à la hausse, c'est le 3 0/0 qui sert de remorqueur au marché ; il a été aujourd'hui l'objet de demandes continuelles depuis le commencement jusqu'à la fin de la bourse, et il a clôturé à son prix le plus élevé 70.75 gagnant 0.82 1/2 sur hier. Le 5 0/0 n'a suivi que de loin, il n'a monté que de 0.25 et il est revenu à son cours de compensation 104.50. Le 5 0/0 italien toujours fort mobile s'est élevé à 70.40 en hausse de 0.60. Les autres fonds d'Etat étrangers étaient très-fermes. Les Consolidés anglais ont monté de 3/16 à 93 7/8 ; le 5 0/0 russe 1870 a touché le cours de 82. Les actions des Compagnies de Tramways ont seules fléchi, pendant que toutes les autres valeurs montaient. A-t-on pensé qu'elles pourraient se soutenir seules, grâce aux dispositions favorables du marché, ou bien les offres ont-elles pris une importance telle qu'on ait dû renoncer à la résistance ? Toutes les actions des Sociétés de crédit sont en reprise. Le Crédit foncier de France gagne 11.25 à 690. Il y a des demandes sur les chemins de fer autrichiens provoqués par la fermeté de cette valeur à Francfort. Sur le marché en banque, les valeurs ottomanes et égyptiennes ont donné lieu à des transactions plus animées que les jours précédents.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches

3 mois d'essai
50 CENTIMES
Résumé de chaque numéro : Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépot à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

TRAITEMENT du D^r DELABARRE
DENTS Arrêt instantané des Douleurs, de la Carie. Plombage économique
CARIÉES Liqueur de Brown, n. 21 50.
Mixture dessiccative, n. 21.
Ciment de Gutta-Percha, Tube n. 21, 22.
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE
Saumur, pharmacie PÉRIEUX.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % J. décembre.	70	70	40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	510	2	50		
4 1/2 % J. septembre.	100	25	25	Crédit Mobilier.	143	75	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	542	50	2	50
5 % J. novembre.	104	50	25	Crédit Foncier d'Autriche.	478	75	8	75	Société autrichienne, j. janv.	525	5	50	50
Obligations du Trésor, t. payé.	493	60	25	Est, jouissance nov.	615	5	50						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	331	25	1	52	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	995	5	50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	402	2	3	2	Midi, jouissance juillet.	780	5	50					
— 1865, 4 %	510	2	2	2	Nord, jouissance juillet.	1265	5	50					
— 1869, 3 %	370	2	2	2	Ouest, jouissance juillet.	1050	5	50					
— 1871, 3 %	370	2	2	2	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	675	10	50					
— 1875, 4 %	482	50	50	50	Compagnie parisienne du Gaz.	1317	50	2	50				
Banque de France, j. juillet.	3740	2	2	2	Société Immobilière, j. janv.	16	2	2					
Comptoir d'escompte, j. août.	680	25	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320	2	2					
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	370	2	2	2									
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	2	2	2									
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	603	50	10	10									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
9	1	omnibus-mixte.
11	37	soir.
19	37	express-omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
9	41	omnibus.
12	38	express-omnibus-mixte.
4	44	soir.
10	28	express-omnibus-mixte.

L'arrêt d'Angers, qui l'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 10.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué, et de M. ROBINEAU, notaire, à Saumur.

VENTE DE BIENS D'INTERDIT.

A VENDRE PLUSIEURS MAISONS

Sises à Saumur, rue de la Visitation, rue de l'Île-Neuve et carrefour de la Croix-Verte;

Le tout appartenant à M. Guillet, Auguste, actuellement à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

L'adjudication aura lieu, en l'étude et par le ministère de M. ROBINEAU, notaire à Saumur, le vendredi vingt-neuf décembre présent mois, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le deux décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de l'interdit Guillet, tenu le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur;

A la requête, poursuite et diligence de M. Paul-Hyppolite Perdriau, pharmacien, demeurant ville de Saumur, agissant comme tuteur dudit Auguste Guillet, interdit, fonction à laquelle il a été nommé suivant délibération dudit conseil de famille, en date du vingt-cinq août mil huit cent soixante-seize;

Ayant M. V. Le Ray pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé :

De M. Prosper Bigeard, directeur de l'usine à gaz de Saumur, y demeurant, au nom et comme subrogé-tuteur dudit Auguste Guillet;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en l'étude de M. Robinseau, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

1^o Une maison, située à Saumur, rue de la Visitation, composée, par le bas, de deux chambres, une autre chambre par derrière, cabinet à la suite, grenier sur le tout, cellier; le tout joignant au levant la rue de la Visitation, d'autre côté les héritiers Guillet, au nord une ruelle.

2^o Une maison, située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, près l'ancien pont des Sept-Voies, avec petit jardin; le tout joignant au levant la rue de l'Île-Neuve, au nord et au couchant Rondouin.

3^o Et un petit bâtiment, situé au carrefour de la Croix-Verte, formant écurie, grenier au-dessus, petite cour en jardin, joignant M. Rousse.

MISES A PRIX.
Le premier immeuble ci-dessus désigné sera vendu sur la mise à prix de quinze cents francs, ci... 1,500 fr.
Le deuxième, sur celle de mille francs, ci... 1,000 »
Le troisième, sur celle de trois cents francs, ci... 300 »

Total des mises à prix : deux mille huit cents francs, ci... 2,800 »

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M. V. LE RAY, avoué, poursuivant la vente;

Soit à M. ROBINEAU, notaire, commis pour y procéder.

Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-seize.

Signé : LE RAY.

Enregistré à Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-seize, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime et demi compris.

(643) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS.

L'an 1876, le 10 décembre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente sur enchères publiques

D'UNE VASTE MAISON AVEC COURS ET JARDINS

Sise à Saumur, place de Nantilly, rue de l'Ermitage et place des Récollets, occupée par un pensionnat depuis de longues années.

Revenu, par bail authentique du 1^{er} septembre 1868, ayant encore une durée de sept années, ci... 1,390 fr.
Mise à prix... 16,000 fr.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (587)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878, LA MAISON LEFFET, rue de la Comédie, où est exploité le grand Café de l'Union.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET, au Pont-Foucharde, ou à M. SALMON, à Saumur, ou audit notaire. (635)

Etude de M. BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

ADJUDICATION

Le mardi 19 décembre 1876, à midi.

En l'étude et par le ministère de M. BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

DU PARC DU BOIS-ROGUE ET DE LA MAISON DE MAÎTRE

Y attenant;

Le tout renfermé de murs et situé commune de Rossay, canton de Loudun.

Contenance : 101 hectares 55 ares. Bâtiments d'habitation et d'exploitation;

Jardins d'agrément et potager; Bois essence de chêne, taillis, réserves et futaies.

Propriété de revenu et d'agrément. — Belle chasse. — Grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station du chemin de fer de la Vendée et du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Mise à prix : 120,000 francs.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12.

Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.
S'adresser à M. FERBU père.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail. LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux, Comprenant :

Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

Etude de M. SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE A L'ADJUDICATION,

Le vendredi 15 décembre prochain, à midi.

Au château d'Avoir, commune de Longué,

500 PIEDS D'ARBRES

PEUPLIERS SUISSES, en très-grande partie, PEUPLIERS D'ITALIE, FRÈNES; le tout divisé en 25 lots.

Ces arbres sont complantés sur la terre d'Avoir, appartenant à M. le comte Hardouin de Maillé.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. SENIL. (615)

VILLE DE SAUMUR. ADJUDICATION

DE TRAVAUX DE PAVAGES

A exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le 16 décembre 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de PAVAGES à exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Saumur, le 1^{er} décembre 1876.
Le Maire, LECOY.

APPARTEMENT ET CAVE A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à la Retraite. (644)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, Avec ou sans écurie. S'adresser au bureau du journal.

ÉTRENNES UTILES FUSILS DE CHASSE

à bascule 2 coups depuis 54^{fr} garant. ARTICLES DE CHASSE

Joli Porte-Cigare Revolver depuis 25^{fr} REVOLVERS 6 coups, depuis 7^{fr} garantis. ENVOI EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT. ROUYER, 165, rue Montmartre, Paris.

GIRARD-RATOUIS

Ebéniste et Marchand de Meubles, 38, rue du Portail-Louis, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de joindre à sa fabrique d'ébénisterie la fabrication des BILLARDS et leurs réparations.

Il tiendra toutes les fournitures concernant le billard; le tout à des prix modérés. (590)

AVIS.

M^{me} V. BERTHE-VINETTIÉ a l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersouillé-Vinettié. (589)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS

De provenance directe, En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER 18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 0,40 c. par cent francs. (588)

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT

1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;

2^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT

1^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;

2^o Chaque mois, la double planche de Patrons;

3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Saumur, imprimerie de P. GODET.